

BURKINA FASO
Région du Centre-Est

(66,192 de PDI, source :
SP/CONASUR, date 31/03/2023)



Rapport mensuel Monitoring de Protection - Mai 2023

3,318 Personnes en déplacements soit dix (10) fois plus que le mois précédent

19 cas de protection pris en charge soit une réduction de 85 % du mois précédent

14 Incidents enregistrés avec **74** victimes soit une réduction significative de 23%

07 Cas de protection référés soit une réduction de 22% du mois passé



Focus Group avec les femmes PDI à Ouargaye

I. Résumé

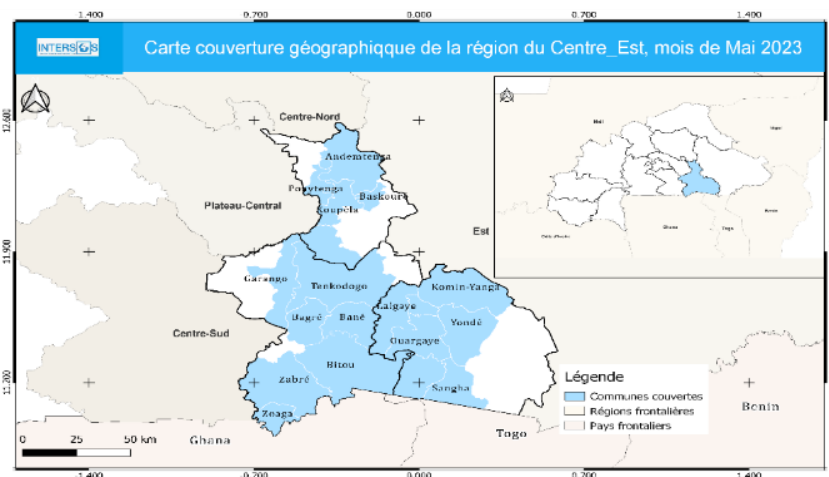
Le contexte sécuritaire et de protection dans la région du Centre-Est reste toujours préoccupant et imprévisible. Les groupes armés non étatiques (GANE) sont actifs dans plusieurs localités malgré les opérations militaires en cours. L'activisme des Groupes Armés Non Identifiés se manifeste par des incursions suivies d'ultimatum de déguerpissement, des contrôles irréguliers suivis d'enlèvement, des assassinats, l'utilisation d'engins explosifs improvisés et des détournements/incendies de véhicules de transport ou de marchandises. Ces incidents ont également occasionné des déplacements forcés de populations vers des zones plus sûres. Il convient de préciser que toutes les trois provinces ont enregistré des déplacements forcés courant ce mois. A travers le système de monitoring de protection mis en place 14 incidents de protection ont été documentés et rapportés dans les provinces du Koulpélogo, Kouritenga et du Boulgou dans la région du Centre Est, Cfr fiche rapport flash incident (cf. rapport flash N° BF480206-BF_INTERSOS_16932-230404100929 à BF480205-BF_INTERSOS_0864-230531122013, BF480205-BF_INTERSOS_0864-230531115603) de protection et la fiche d'incident individuel et communautaire. Ces incidents ont causé sept (07) groupes de violations se rapportant à 37 typologies, soit 11 cas d'atteinte au droit à la vie, deux (02) cas d'atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique, une (01) allégation de violation grave commise à l'encontre des enfants, quatre (04) cas d'atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne, quatre (04) cas de déni ou restriction forcée de mouvement, six (06) atteintes au droit à la propriété et neuf (09) cas de violences basées sur le genre (VBG). 74 personnes sont directement affectées par ces violations à savoir 15 femmes 56 hommes et 03 enfants, un garçon de 12 ans et 02 filles de 14 et 15 ans.

II. Couverture géographique



• Zones couvertes

Courant le mois de mai, le monitoring de protection à couvert les trois (03) provinces d'intervention à savoir le Boulgou, le Koulpélogo et le Kouritenga. Au total, 23 communes sur 30 ont été couvertes grâce au système de monitoring mis en place composé des moniteurs, points focaux de protection, de comités locaux de protection et volontaires des OSC (ADIJR et AEJTB).



de

17 communes couvertes en présentiel :

- **Boulgou** : les communes de Tenkodogo, Bagré, Bané, Garango, Bittou, Zabré et Zoaga
- **Kouritenga** : les communes de Koupéla, Pouytenga, Andemtenga, Gounghin, Baskouré, Kando, Tensobtenga et Yargo.
- **Kouplélogo** : les communes de Ouargaye, Yondé, de Soudougui, de Yargatenga, de Lalgaye, de Sangha, Dourtenga et de Comin-Yanga
- **Accessibilité**

L'accès reste toujours limité à cause de l'activisme des groupes armés qui opèrent des contrôles irréguliers sur les grands axes routiers Tenkodogo-Bittou (RN16), Tenkodogo-Ouargaye (RN17) et la présence des engins explosifs improvisés (EEI) dans la province du Kouplélogo. En effet, la province du Kouplélogo est de plus en plus affectée par cet enclavement précisément les communes de Comin-Yanga, Soudougui, Yondé, Ouargaye, Lalgaye, Yargatenga et Sangha. Aussi, les communes de Bittou, Bané et Zoaga dans la province du Boulgou sont difficilement accessibles au regard du contexte sécuritaire marqué par la présence des GANE. Ainsi, ces zones connaissent des difficultés de ravitaillement, d'accès aux services sociaux de base et au réseau de communication puis de réduction de l'intervention des acteurs humanitaires.

Cependant, les communes de la province du Kouritenga sont accessibles sauf certains villages de la commune de Andemtenga qui connaissent des incursions des GANE.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de Protection auxquels elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de Protection permet également de documenter les incidents de protections rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clés » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains et du droit international humanitaire, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de protection situés au niveau des communes et de points focaux communautaires situés au niveau des villages et localités.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région du Centre-Est, mobilise également les organisations de la société civile en l'occurrence l'Association pour le Développement et l'Intégration de la Jeunesse Rurale (ADIJR) et l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina (AEJTB). Ceci permet de compléter la couverture géographique de l'ONG INTERSOS et de couvrir davantage de communes et de villages qui sont difficiles d'accès.

Au total 56 formulaires P21 ont été administrés dont 28 informateurs clés et 28 questionnaires ménages qui ont touché 28 hommes et 28 femmes dans les trois (03) provinces à savoir le Boulgou (Tenkodogo, Zabré, Bittou), le Kouplélogo (Ouargaye), et le Kouritenga (Koupéla, Pouytenga, Andemtenga et Baskouré). En ce qui concerne l'indice monitoring de protection, 23 formulaires ont été administrés auprès de 12 femmes soit 7 hôtes et 5 PDI et 11 hommes soit 6 PDI et 5 hôtes.

A l'issue des entretiens, les besoins prioritaires des populations sont entre autres :

- Les besoins alimentaires occupent la première place avec 33% en ce sens que c'est une période de soudure. Certaines personnes déplacées n'ont pas pu emporter les vivres pendant la fuite.
- Les besoins en eau potable avec 31% à cause de la forte concentration démographique dans certaines localités suite aux déplacements. Il a été constaté une insuffisance des points d'eau dans les communes de Ouargaye, de Tenkodogo, de Koupéla et de Pouytenga. Il ressort également que dans la commune de Zabré, le problème d'eau est lié à la nappe phréatique.
- Les besoins en abris avec 19%, les personnes déplacées internes (PDI) sont confrontées à un problème de logement dans les zones d'accueil. Malgré l'installation de la saison pluvieuse, certaines PDI sont logées dans des abris de fortune. Dans les communes comme Zabré, Tenkodogo (Moaga, Basbedo), Ouargaye celles-ci dorment à l'air libre. Dans les zones d'accueil, par manque de moyens les PDI en location n'arrivent pas à honorer le loyer et par conséquent elles sont victimes d'éviction forcée.

III. Typologie des déplacements identifiés

Au cours de ce mois, quatre (04) déplacements forcés de population ont été enregistrés suite à des incidents de protection perpétrés par les membres des groupes armés non identifiés. Ces déplacements de population ont concerné 478 ménages composés de 3318 personnes soit 676 hommes, 663 garçons, 1037 femmes et 942 filles. Les zones de départ sont les communes de Bané, de Zabré et de Bittou dans la province du Boulgou vers les communes de Tenkodogo, de Zabré, de Bagré et les centres de Bané et de Zabré. Aussi, les déplacements ont concerné les communes de Boala, Zéguédéguin, Boulsa dans la région du Centre-Nord vers la commune de Pouytenga dans la province du Kouritenga. La commune de Ouargaye dans la province du Koulpélogo a également enregistré un déplacement forcé de population à l'interne, précisément dans le village de Yarnabin vers Naboudin centre. Les besoins prioritaires de ces personnes nouvellement déplacées sont les abris/AME, les vivres et l'eau potable.

| Commune, province, région (Localité de départ) | Commune, province, région (Localité d'accueil) | # de ménages | # de personnes | # d'hommes | # de garçons | # de femmes | # de filles | Type de déplacement | Motifs |
|--|--|--------------|----------------|------------|--------------|-------------|-------------|---------------------|---------------|
| Ouargaye, (Yarnabin) Koulpélogo, Centre Est | Ouargaye (Naboudin) Koulpélogo, Centre-Est | 02 | 18 | 06 | 03 | 07 | 02 | Primaire | Poste attaque |
| Boala, Zéguédéguin, Boulsa Namentenga Centre Nord | Pouytenga Kouritenga Centre-Est | 40 | 300 | 70 | 50 | 80 | 100 | Primaire | Poste attaque |
| Bané, (Bantougri, | Bané centre, | 150 | 1,000 | 250 | 160 | 350 | 240 | Primaire | Préver |

| | | | | | | | | | |
|---|--|-----|-------|-----|-----|-------|-----|------------|---------------|
| Koabgatenga, Ouanda Boulgou, Centre Est | Tenkodogo et Bagré Boulgou, Centre Est | | | | | | | | |
| Bittou (Zékézé, Ouanda) Boulgou Centre-Est | Zabré (Loada, Signoghèn peulh, Bargassé) Boulgou/ Centre Est | 286 | 2,000 | 350 | 450 | 600 | 600 | Secondaire | Poste attaque |
| Total | | 478 | 3,318 | 676 | 663 | 1,037 | 942 | | |

- **Analyse de déplacement**

Les déplacements forcés des populations enregistrées au cours du mois sont inter et intra-communaux sauf la commune de Pouytenga qui a accueilli les populations venant de la région du Centre-Nord plus précisément de la province du Namentenga.

Aucun mouvement de retour n'a été enregistré au cours de ce mois du fait de la dégradation continue du contexte sécuritaire dans la région. Cependant, à travers les sources de monitoring certaines PDI de Zoaga précédemment déplacées à Zabré ont effectué un mouvement pendulaire au cours du mois vers leur localité d'origine. En effet, les PDI souhaitent retourner dans leurs zones d'origine si toutefois il y a la sécurité.

IV. Incidents de protection



14
Incidents



74 victimes

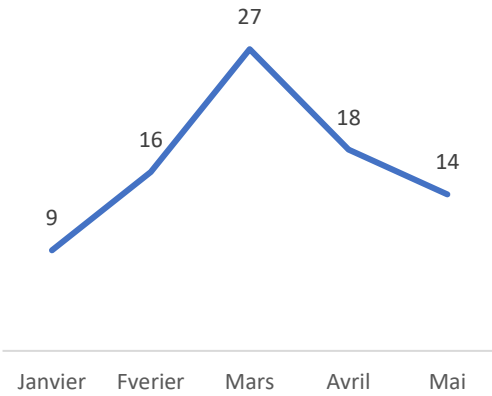


Localité touchées

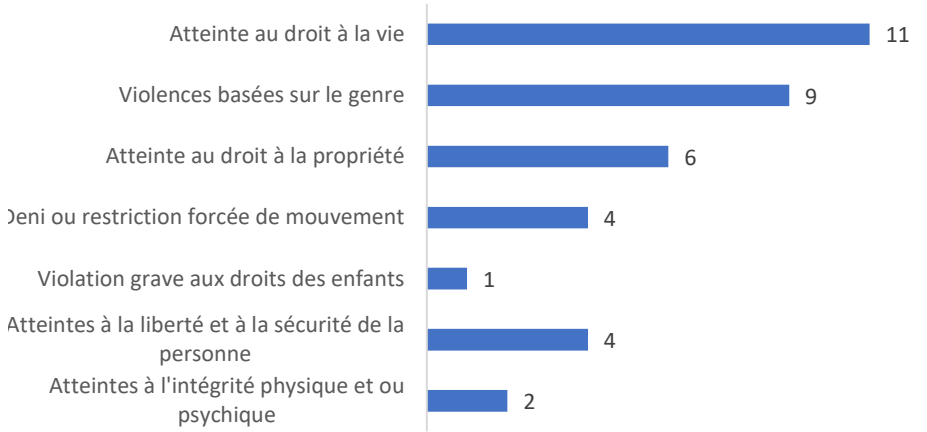
09 Communes touchées :
Tenkodogo, Ouargaye, Yondé,
Zabre, Bittou, Lalgaye,
Dialgaye, Sangha, Pouytenga

- **Statistiques**

Evolution des incidents

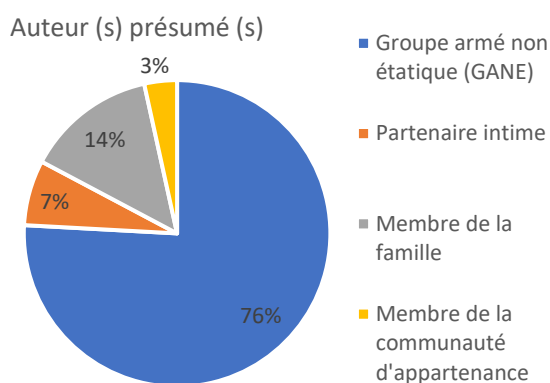


Groupe de violations



Typologie des violations





| Catégorie de violation | Types de Violation | Nombre |
|---|--|-----------|
| Atteinte au droit à la propriété | Extorsion | 3 |
| | Pillage | 1 |
| | Destruction de biens immobiliers | 2 |
| | Vol | 1 |
| Atteinte au droit à la vie | Assassinat | 9 |
| | Mort par engin explosif | 1 |
| Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne | Enlèvement (hors enlèvement d'enfants) | 4 |
| Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique | Menace/Ultimatum | 2 |
| Déni ou restriction forcée de mouvement (y compris accès à l'asile) | Déplacement interne forcé | 4 |
| Allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants | Meurtre | 1 |
| Violences basées sur le genre | Violences physiques | 4 |
| | Violence psychologique et émotionnelle | 2 |
| | Viol | 3 |
| Total général | | 37 |

- Details sur les incidents**

Au cours du mois de mai, 14 incidents de protection ont été enregistrés dans les trois (03) provinces de la région du Centre Est (Koupléogo, Kouritenga et du Boulgou) soit une réduction de 23% comparativement au mois précédent avec 18 incidents. Cette réduction considérable des

incidents peut s'expliquer par les opérations militaires en cours avec l'appui des supplétifs de l'armée (VDP) pour la sécurisation du territoire. L'installation de la saison des pluies limite également les mouvements des membres des groupes armés. Ces incidents ont été enregistrés dans les provinces du **Kouplélogo** (Ouargaye, Yondé, Lalgaye, Dialgaye, Sangha), du **Boulgou** (Tenkodogo, Zabré, Bittou) et du **Kouritenga** (Pouytenga) mais celle du Kouplélogo reste la plus affectée avec 14 sur les 23 y compris les cas des violences basées sur le genre (VBG).

Tous les incidents ont causé 37 violations de droits humains soit dix (10) cas d'assassinats et un(01) cas de mort par engin explosif, quatre (04) cas d'enlèvement des personnes, quatre (04) déplacements forcés des populations, quatre (04) cas d'agression physiques, trois (03) cas de viol, trois (03) d'extorsion ou taxe illégale, deux (02) cas de violence psychologique et émotionnelle hors VBG, deux (02) cas de violence psychologique et émotionnelle (cas de VBG), deux (02) cas de destruction des biens et enfin, un (01) cas de vol et de pillage. 74 personnes sont directement affectées par ces violations à savoir 15 femmes 56 hommes et 03 enfants (un garçon de 12 ans et deux (02) filles de 14 et 15 ans. 71% des victimes sont de la communauté hôte ; cela s'explique par les multiples incursions des GANE dans les villages abritant des volontaires pour la défense de la patrie et 29% des populations déplacées internes. 76% des violations ont été commises par les membres des groupes armés non identifiés et les 24% repartis entre les membres de la communauté, les membres de la famille et le partenaire intime.

V. Situation par secteur

V.1. Violence basée sur le genre

- **Éléments clés**

La problématique des VBG demeure critique du fait de l'insécurité accrue dans la région entraînant les déplacements massifs des populations. Au cours du mois, plus de 1037 femmes et 942 filles sont concernées par ces mouvements qui sont exposées aux risques de VBG. Ces risques s'expliqueraient par la promiscuité due à l'insuffisance d'abris (les PDI cohabitent dans des maisonnettes avec les familles d'accueil) mais aussi par les conditions de vie difficiles. Neuf (09) cas de VBG sont enregistrés au cours du mois tout comme le mois passé, à savoir trois (03) de viol, quatre (04) d'agressions physiques et deux (02) de violences psychologiques. On note parmi les survivantes deux (02) filles PDI (13 et 14 ans), quatre (04) femmes PDI et trois (03) femmes de la communauté hôte. Les cas de VBG ont été enregistrés dans les communes de Tenkodogo (04), de Ouargaye (02), de Dialgaye (01), de Koupéla (01) et de Pouytenga (01).

- **Activités de prévention et réponse**

Des activités de prévention ont été réalisées au cours du mois par l'équipe VBG avec l'appui des points focaux et les membres de comité de protection. Quatre (04) causeries éducatives ont été réalisées avec les thèmes de mariage forcé/précoce, des violences conjugales et les successions dans les communes de Tenkodogo (01), de Koupéla (02) et de Pouytenga (01). Ces causeries ont touché quatre-vingt-six (86) personnes soit 78 femmes, six (06) hommes et deux (02) filles. Comme réponses à la VBG, 11 survivantes ont bénéficié d'une assistance en cash à hauteur de 35,000 FCFA chacune et vingt-cinq (25) bénéficiaires de kit de dignité sont en cours d'assistance. En attendant cette assistance en cash, ces survivantes bénéficient d'un accompagnement psychologique. Des suivis personnalisés au profit des 11 survivantes

au cours desquels un soutien psychologique leur est apporté. Une amélioration de leurs conditions de vie est constatée.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

Au cours du mois de mai, plusieurs enfants estimés à 1605 sont concernés par les déplacements internes dans la région du Centre Est. Ces enfants sont privés de leur droit à l'éducation et sont exposés à la séparation, à l'exploitation et à la négligence. Deux filles PDI âgées de 13 et 14 ans ont été victimes de viol dans la commune de Yondé. Aussi, lors d'une incursion des membres des GANE, deux garçons de 12 et 15 ans ont été assassinés dans la commune de Zabré.

- **Activités de prévention et réponse**

Réalisation d'une sensibilisation sur la protection de l'enfance avec 31 femmes (PDI) au secteur 03 de la commune de Ouargaye le 24/05/2023. Lors de cette sensibilisation, les échanges avec les participantes ont porté sur les différents besoins et droits des enfants et sur la nécessité des parents à faire établir des extraits de naissances pour leurs enfants.

Partage des rapports flashs et note d'information sur les allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants. Un enfant PDI de 14 ans handicapé aurait été identifié lors des activités du monitoring. Il a bénéficié d'une prise en charge par Handicap International (HI) suite au référencement. Deux (02) garçons malades ont été assistés à hauteur de 35,000 FCFA chacun dans la commune de Ouargaye. Un enfant de 10 mois a été référé à l'ONG Plan pour une prise en charge nutritionnelle pour avoir été sevré avant terme parce que sa maman souffre d'un cancer de sein.

V.3. Etat de droit

Eléments clés

Les services sociaux de base fonctionnent toujours à minima dans plusieurs localités de la région telle que Ouargaye, Comin-Yanga, Soudougui dans le Koulpélogo et Bané dans le Boulgou. Les droits des civils sont mis à rude épreuve avec l'absence des services comme les commissariats de police, les mairies pour les documents d'état civil, les services de la santé, les établissements éducatifs et sont victimes des violations de leurs droits. Courant le mois, 49 civil tués, 13 personnes victimes d'extorsion de bien, six (06) enlèvements des civils. Cela entraîne une exacerbation du déplacement forcé des populations des zones à fort défis sécuritaire vers les zones plus sécurées. Les PDI mènent une vie difficile dans les zones d'accueil à cause de l'insuffisance de l'assistance humanitaire et de la protection. En effet, les PDI n'arrivent pas à se prendre en charge pour leurs besoins au quotidien et certains ménages vivent sans abris malgré le début de la saison pluvieuse. De façon générale, les populations dans la province du Koulpélogo et certaines communes dans le Boulgou n'ont pas la liberté de circuler. Au regard de ce qui précède, l'environnement de protection a besoin d'une attention des autorités et les acteurs de protection.

- **Activités de prévention et réponse**

Dans le cadre de la promotion et le respect des droits humains, une émission radiophonique a été réalisée en langue moorée sur les droits humains en collaboration avec la direction régionale des droits humains. Aussi, six (06) cas individuels de protection soit deux (2) hommes (56 et 60 ans), deux (02)

femmes (37 et 43 ans) et deux (02) garçons âgés de 14 et 5 ans à Tenkodogo, Bagré, Moaga et Ouargaye ont bénéficié d'une assistance à hauteur 35,000 F CFA chacun. Il s'agit d'un garçon, PDI âgée de 14 ans ayant un handicap aux pieds résident à Moaga dans la commune de Tenkodogo. Un homme PDI de 56 ans, chef de ménage sans source de revenu et victime d'extorsion Yarnabin commune de Ouargaye. Un garçon déplacé de 05 ans souffrant d'une paralysie cérébrale à Ouargaye qui a besoin d'une prise en charge pour une rééducation. Une femme veuve, PDI de 43 ans sans sources de revenu avec quatre (04) enfants en charge à Ouargaye. Un homme PDI de 60 ans à besoins primaires non satisfaits de Ouargaye. Une femme hôte de 47 ans vivant avec un handicap et souffrant de la maladie de l'éléphantiasis de Ouargaye.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Eléments clés**

Au cours de ce mois, les catégories de personnes à besoin spécifiques qui ont attiré l'attention du monitoring de protection suite aux multiples déplacements forcés de population qu'a connus la région du Centre-Est sont les femmes cheffes de ménages, les enfants et les personnes vivant avec une maladie chronique. Au total 44 personnes à besoin spécifiques ont été identifiées dont l'âge est compris entre 20 et 74 ans en collaboration avec les directions provinciales en charge de l'action humanitaire du Kouritenga, du Boulgou et du Koulpélogo. Elles sont composées principalement des veuves, des femmes cheffes de ménages et des personnes malades et vulnérables sans revenu fixe. Les besoins sont essentiellement en santé, en vivres et en articles ménagers.

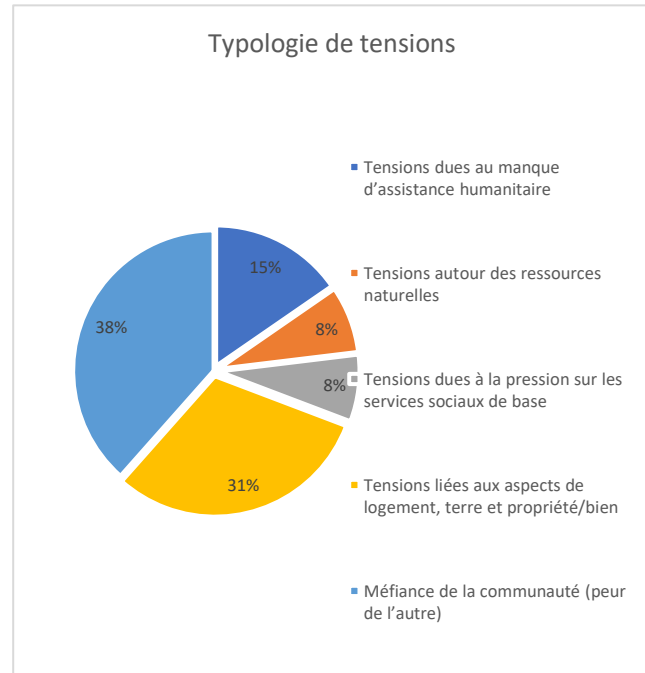
- **Activités de prévention et de réponse**

Vers la fin du mois, une liste de 155 personnes à besoins spécifique identifiées dans les communes de Tenkodogo, de Bittou, de Zabré, de Ouargaye, de Pouytenga et de Koupéla a été validée par les directions provinciales en charge de l'action humanitaire. Elles sont composées de 102 femmes, 51 hommes et deux (02) enfants constitués de 126 personnes déplacées internes et 29 hôtes. Les vulnérabilités sont entre autres des hommes et femmes chef de ménage, des personnes malades ou sans soutien, des femmes à besoins primaire non satisfait, des personnes handicapées et des enfants malades. Ces personnes à besoins spécifiques sont en cours d'assistance dans la première semaine du mois de juin. Elles seront assistées à hauteur de 35,000 FCFA chacune pour une prise en charge urgente à leurs besoins fondamentaux.

V.5. Cohésion sociale

- **Éléments clés**

De façon générale la cohabitation entre les communautés hôtes et les personnes déplacées internes est pacifique même si certaines tensions sont soulevées lors des activités du monitoring. La cohésion sociale est mise à rude épreuve dans les zones d'accueil de déplacées internes du fait de la rareté des ressources naturelles et de la méfiance entre les communautés. En effet, les communautés hôtes se méfient des personnes déplacées internes parce qu'elles leur reprochent d'être en connivence avec les groupes armés. Aussi, l'occupation illégale des terres dans les zones d'accueil et les arriérés de loyer par certaines sont source de tension communautaire. On note également, des tensions liées à l'assistance humanitaire parce que la communauté hôte se sent marginaliser au profit des personnes déplacées internes. Enfin, il existe des tensions liées à l'insuffisance des points d'eau qui entraîne des longues attentes de 3 à 4 heures minimum.



- **Activités de prévention et de réponse**

- Deux (02) émissions radiophoniques sur les droits humains et la cohésion sociale en mooré à la radio LPC de Tenkodogo ont été réalisées avec l'accompagnement de la direction régionale en charge des droits humains et la préfecture du département de Tenkodogo représentant l'Observatoire Départemental pour la Prévention et la Gestion des Conflits Communautaires (ODEPREGECC).
- Un dialogue intercommunautaire dans le cadre de la prévention et de gestion des conflits a été réalisé dans la province du Boulgou présidé par le représentant de monsieur le directeur régional en charge de l'action humanitaire de la région du Centre-Est. La rencontre a connu une participation de 15 personnes dont 03 femmes.
- Réalisation d'une sensibilisation sur la cohésion sociale avec 59 participants (PDI) dont 14 hommes, 44 femmes et 01 fille dans la commune de Ouargaye le 12/05/2023. Au cours de cette sensibilisation, il a été question avec les participants d'aborder le concept de la nécessité de vivre ensemble.

V.6. Logement, terre et biens

- **Éléments clés**

La situation des terres reste préoccupante aussi bien dans les zones de départ que dans les zones d'accueil. Dans les zones de départ telles que Ouargaye, Yondé, Lalgaye, Soudougui, Yargatenga et Sangha les

populations n'ont pas accès à la terre pour les activités de l'agriculture et le pâturage à cause de la présence des GANE qui limite leur mouvement.

Dans les zones d'accueil, principalement dans les zones de forte concentration des PDI comme Pouytenga, Koupela, Zabré et Tenkodogo l'engorgement créé un besoin criard de la terre et d'abris surtout en ce début de la saison pluvieuse. Le manque d'activités génératrices de revenus augmente le niveau de vulnérabilité et le risque d'expulsion pour les ménages déplacés vulnérables.

- **Activités de prévention et réponse**

Au cours du mois, INTERSOS, HCR et Vétérinaire Sans Frontière ont réalisé une mission conjointe pour rencontrer les PDI en vue de recueillir leurs besoins par rapport aux 15 hectares octroyés par Bagré pole pour une exploitation agricole. Après, la mission a rencontré le Directeur de la Valorisation Economique de Bagré pole en vue d'avoir des informations nécessaires sur l'octroi des 15 hectares de terrain accordé aux PDI depuis l'année dernière. Cette rencontre fut fructueuse car elle a permis d'avoir des orientations nécessaires en vue de plaider à nouveau pour l'octroi d'un nouveau terrain au profit des PDI. Les missionnaires ont rencontré le Président de la Délégation spéciale de la commune de Bagré, et le Directeur de la Valorisation Economique de Bagré Pole en vue d'un plaidoyer pour l'obtention de terre cultivable à Bagré pole pour les PDI de la localité. Cette mission fut une réussite car les autorités rencontrées ont donné un avis favorable et promettent d'apporter un accompagnement conséquent en vue d'aider les PDI. La mission conjointe (INTERSOS, HCR et VSF) s'est rendue au centre d'apprentissage de métier de Tenkodogo pour rendre visite aux 27 jeunes apprenants, PDI et hôtes inscrits aux Formations Modulaires Qualifiantes.

V.7. Protection à base communautaire

- **Activités réalisées par la communauté**

Pour ce mois, les comités de protection et les points focaux communautaires ainsi que les volontaires de protection des OSC (AEJTB, ADIJR) ont contribué activement au rapportage et à la vérification des incidents de protection. Au total 14 incidents et neuf (09) cas de VBG ont été relayés, vérifiés et documentés dans la région du Centre Est. Ils ont également contribué à l'identification des personnes à besoins spécifiques dans les zones couvertes. Au cours du mois, les volontaires ont bénéficié d'un briefing sur Kobo collecte, l'utilisation des outils P21(ménage, Informateur clé) suivi de la remise de tablettes pour Association des Enfants et des Jeunes Travailleurs du Burkina (AEJTB) et Association pour le Développement et l'Intégration de la Jeunesse Rurale (ADIJR)

VI. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

- Visite de courtoisie au Directeur Régional (DR) en charge des Droits Humains le mardi 30 mai 2023 pour solliciter son appui dans la mise en œuvre des activités du dialogue inter communautaire ;
- Visite de courtoisie au DR de l'action humanitaire pour solliciter sa participation au dialogue intercommunautaire, le 24 mai 2023 ;

- Visite de courtoisie au DP de l'action humanitaire, le 24 mai 2023, pour solliciter son accompagnement dans la validation des PBS soumis chaque mois;
 - Participation à deux (02) émissions radiophoniques sur les droits humains et sur la cohésion sociale à la radio LPC de Tenkodogo en mooré le 25 mai 2023 ;
 - Briefing et remise de tablette aux OSC dans la salle de réunion de Tenkodogo ;
- **Acteurs humanitaires**
 - Rencontre de dynamisation du GCORR Centre-Est à la salle de conférence YENNEGA sis dans la cité du 11 décembre à Tenkodogo, le 30 mai 2023
 - Participation à la rencontre des acteurs humanitaires avec une délégation gouvernementale
 - Participation de trois (03) staffs à une formation sur les violations graves commises à l'encontre des enfants dans une situation de conflit armé, organisée par UNICEF du 23 au 25 mai 2023.
 - Participation à la formation des membres de l'AoR VBG, des structures humanitaires et des travailleurs sociaux sur la PSEA et les VBG.
 - Participation à la réunion mensuelle du sous-cluster VBG qui portait sur les points suivants :
 - Présentation des activités de chaque structure
 - Echanges sur les interventions du mois et la collaboration

VII. Recommandations et actions requises

| Province | Localité | Recommandations | Point focal | Mise en œuvre | Commentaires |
|------------|-------------------------------|---|---------------------------------|---------------|--------------|
| Koulikoro | Ouargaye | Assistance en Abris aux PDI | Cluster abris, HCR, OIM | Non réalisé | Urgent |
| Koulikoro | Soudougou Sangha, Yondé | Sensibilisation sur les EEI | UNMAS, INSO, cluster protection | Non réalisé | Urgent |
| Boulgou | Zabré | Assistance en vivres aux PDI et ménages hôtes vulnérables | ACF, PAM | Non réalisé | Urgent |
| Boulgou | Bagré, Tenkodogo | Développer des programmes d'autonomisation pour les ménages vulnérables | WHH, VSF | Non réalisé | Urgent |
| Kouritenga | Koupéla, Pouytenga | Développer des programmes d'autonomisation les ménages vulnérables | WHH, VSF | Non réalisé | Urgent |
| Kouritenga | Pouytenga | Réhabilitation de forages | ACF | Non réalisé | Urgent |

VI. Tableaux Croisés

| | #Pourcentage de violations | | | | | | Total |
|--------------|------------------------------------|-------------------------------|--|--|----------------------------------|----------------------------|-----------|
| | Déplacement forcé de la population | Violences basées sur le genre | Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne | Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique | Atteinte au droit à la propriété | Atteinte au droit à la vie | |
| Bittou | 0% | 0% | 25% | 100% | 33% | 0% | 0 |
| Sangha | 0% | 11% | 0% | 0% | 0% | 0% | 2 |
| Tenkodogo | 0% | 0% | 0% | 2% | 17% | 4% | 0 |
| Yondé | 67% | 0% | 0% | 0% | 50% | 91% | 3 |
| Zabre | 0% | 22% | 0% | 0% | 0% | 0% | 1 |
| Total | 0% | 22% | 0% | 4% | 0% | 2% | 29 |
| Sangha | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0 |
| Tenkodogo | 0% | 44% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0 |
| Yondé | 0% | 22% | 25% | 0% | 0% | 0% | 0 |
| Zabre | 33% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0 |
| Total | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | |

| | #Nombre de violations par commune | | | | | Total |
|--------------|-----------------------------------|--|--|----------------------------|----------------------------------|----------|
| | Violences basées sur le genre | Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne | Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique | Atteinte au droit à la vie | Atteinte au droit à la propriété | |
| Bittou | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sangha | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Tenkodogo | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Yondé | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 4 |
| Zabre | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Total | 5 | 0 | 0 | 1 | 1 | 7 |
| Sangha | 7% | 0% | 0% | 0% | 0% | 7% |
| Tenkodogo | 0% | 0% | 0% | 7% | 7% | 14% |
| Yondé | 10% | 0% | 0% | 0% | 0% | 10% |
| Zabre | 3% | 0% | 0% | 0% | 0% | 3% |
| Total | 76% | 3% | 14% | 7% | 100% | |